

2024/09/04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2024 - Délibération n° 2024/09/04

Objet : DELIBERATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EMPLOIS ET L'OUVERTURE DE L'ENSEMBLE DES POSTES AUX CONTRACTUELS.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 17 septembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - BOSLE Alain - MAGOUTIER Gérard - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - FERRAND Marc - MEYER Christian - MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAROCHE Michel - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - LEHERICY Joseph - NOURRISEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - PATAUD Annick - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine -

Etaient excusés : BERTELOOT Dominique - CLOCHON Bruno - DUGAY Jean-Pierre - PAMIES Jean-Michel - ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain - MALIVERT-LAGRAVE Annick - DESSEAUVE Nadine - FINI Alain - DUGUET Pierre - DEFEMME Catherine -

Pouvoirs :

1. Mme MALIVERT-LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
2. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUVET CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à Mme CAILLAUD Monique
7. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances :

Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno
Mme LACOUR Marie-Emilie remplace DUGAY Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	39			46	
Pour	Contre				
46			0	0	0

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le tableau des effectifs de la collectivité ;
- VU les crédits suffisants inscrits au budget de la collectivité ;

1-Ouverture des emplois permanents aux contractuels

Il est précisé que l'ensemble des emplois créés par l'assemblée délibérante et inscrits au tableau des emplois ci-joint peuvent être pourvus par des fonctionnaires (hors apprentis).

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant des grades indiqués dans le tableau des emplois et ce dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique. Le traitement sera calculé, en fonction de l'expérience dans le domaine, au maximum par référence à l'indice brut d'entrée du premier grade indiqué et l'indice brut terminal du dernier grade indiqué dans le tableau des emplois.

Les agents recrutés percevront la rémunération prévue par le statut particulier de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire des emplois créés. La rémunération sera notamment valorisée du régime indemnitaire défini selon les conditions votées en conseil communautaire. De plus, la rémunération sera notamment valorisée du supplément familial le cas échéant.

2- Création d'un poste de responsable comptabilité et gestion budgétaire

Un poste de RESPONSABLE COMPTABILITE ET GESTION BUDGETAIRE ayant la responsabilité de l'ensemble des opérations comptables ainsi que la préparation, l'exécution et le suivi budgétaire.

Il aura pour missions de :

- Garantir l'exécution des opérations comptables réalisées par le service
- Préparer les budgets (extractions chiffrées, analyse, propositions, mise en forme) en collaboration étroite avec le directeur général
- Suivre l'exécution du budget et émettre les alertes ou vigilances nécessaires
- Proposer des optimisations de procédures de travail
- Apporter les éléments techniques nécessaires à la gestion des situations complexes voire contentieuses
- Encadrer l'agent comptable et apporter conseil et soutien aux collègues
- Être force de proposition envers la direction générale et les élus

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire titulaire de la catégorie C ou B de la filière administrative à l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints administratifs et à l'ensemble du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C ou B dans les conditions par le code général de la fonction publique. Le traitement sera calculé, en fonction de l'expérience dans le domaine, au maximum par référence entre les indices bruts d'entrée du grade d'adjoint administratif et terminal de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

L'agent recruté percevra la rémunération prévue par le statut particulier de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi créé. La rémunération sera notamment valorisée du régime indemnitaire RIFSEEP défini selon les conditions votées par délibération. De plus, la rémunération sera notamment valorisée du supplément familial le cas échéant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

- Autorise M. Le Président à recruter des agents contractuels sur des
- Autorise M. le président à signer les contrats de travail correspondants et tous les documents relatifs à ces recrutements ;
- S'engage à inscrire, annuellement au budget, les crédits nécessaires pour permettre le versement de ces primes ;
- Valide la proposition de création du poste de responsable comptabilité et gestion budgétaire à temps complet à compter du 24 septembre 2024 ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision et à la procédure de recrutement.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

